

Extrait de :

Elena Muñoz Gálvez, « [Aide européenne au développement : comment être plus efficace sans dépenser plus ?](#) », *Policy Paper n° 57, Notre Europe*, Juillet 2012.

## Résumé exécutif



La politique de développement est l'un des principaux instruments dont dispose l'UE pour faire entendre sa voix sur la scène internationale. En effet, l'aide publique au développement (APD) provenant d'Europe représente plus de la moitié des dépenses mondiales totales d'aide. Pourtant, l'UE peine à affirmer son statut d'acteur mondial influent. Elle tâche donc aujourd'hui de réformer ses structures et ses stratégies pour gagner l'influence que devrait lui garantir sa puissance économique et politique.

En matière de politique de développement, l'UE fait face à trois difficultés principales :

- D'abord, dans la mesure où la politique de développement est une compétence partagée, l'APD européenne est délivrée par les 27 États membres et les institutions européennes. Elle est donc très fragmentée et difficile à coordonner.
- Ensuite, l'UE doit faire face aux mutations du contexte du développement liées à l'essor des économies émergentes et à l'apparition

de nouveaux problèmes mondiaux comme le changement climatique et la sécurité alimentaire.

- Enfin, la crise économique et financière actuelle est à l'origine d'une vague d'austérité budgétaire dans toute l'Union, ce qui affecte en profondeur les budgets et entraîne des coupes claires dans les dépenses pour le développement.

Le prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 et l'éventail des instruments financiers extérieurs de l'UE font actuellement l'objet de discussions. Il convient donc de se pencher sur les principales questions en débat afin de s'y adapter et de rendre la politique de développement de l'UE plus efficace sans augmenter son coût.

- Certaines de ces questions sont directement liées au budget européen : Faut-il budgétiser le Fonds européen de développement (le FED, actuellement indépendant du cadre financier pluriannuel) ? Comment réformer l'actuel programme de dépenses de développement de l'UE de manière à attribuer plus d'APD aux pays les plus pauvres tout en élaborant de nouveaux types de coopération avec les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents ?
- D'autres touchent à la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources au niveau de l'UE pour le développement, par le biais notamment de mécanismes combinant prêts et subventions, ainsi que les avantages et les risques inhérents à ces instruments.
- Un troisième type de questions ne concerne pas le budget ni le financement mais a des implications directes sur l'efficacité des dépenses de développement : Comment améliorer la coordination entre les donateurs européens ainsi que la cohérence entre les politiques de l'UE susceptibles d'affecter les pays en développement ?

Après un examen des propositions de la Commission européenne portant sur les dépenses de coopération au développement de l'UE pour la période 2014-2020, ce *Policy Paper* présente certains éléments suscep-

tibles d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la politique de développement de l'UE :

- Premièrement, il indique que les montants proposés pour l'aide au développement sont ambitieux et prévoit des solutions envisageables lors des négociations sur le cadre financier pluriannuel. La conservation des sommes proposées doit être une priorité.
- Deuxièmement, même si l'intégration dans le budget de tous les instruments pour l'action extérieure se traduirait par des gains d'efficacité, le *Policy Paper* soutient l'opinion selon laquelle les conditions pour la budgétisation du FED ne sont pas encore réunies car dans la situation actuelle, elle augmenterait le risque de réduction des ressources allouées au développement.
- Troisièmement, il accepte la proposition de la Commission d'opter pour des partenariats différenciés avec les pays à revenu intermédiaire et les économies émergentes. Il souligne cependant que les critères de radiation de ces pays des programmes géographiques devraient tenir compte des inégalités et du degré de cohésion sociale et propose de lutter contre les inégalités de revenus par l'élaboration de stratégies communes de désengagement progressif.
- Quatrièmement, il reconnaît l'utilité des instruments associant prêts et subventions pour collecter des fonds supplémentaires, en complément de subventions. Toutefois, il souligne qu'il existe peu de preuves de leurs effets sur le développement et que certaines conditions doivent être remplies. Il propose par ailleurs certains éléments pour garantir leur bonne utilisation, notamment un rôle accru de la Commission dans l'examen des projets au regard de la politique de développement de l'UE. Il recommande en outre d'analyser le volet développement de la future proposition de « plateforme européenne pour la coopération extérieure et le développement ».
- Cinquièmement, il insiste sur la nécessité d'améliorer la coordination des donateurs et la cohérence des politiques pour le développement. Il souligne le rôle de coordinateur principal de la Commission

européenne et formule des recommandations politiques et institutionnelles pour améliorer la cohérence entre les différentes politiques de l'UE touchant les pays en développement.